

FICHE D'INSCRIPTION

Moins de 18 ans

Saison 2025 - 2026

01 sept 2025 / 31 août 2026

Nom^{1*} :

Prénom* :

Date de Naissance* :

Adresse* :

Téléphone Portable :

Courriel parent 1* :

Courriel parent 2 :

Autorisation parentale (avec signature du représentant légal : père, mère, tuteur)²

Je soussigné,

Nom* :

Prénom* :

Adresse (si différente) :

Téléphone 1* :

Téléphone 2 :

- Déclare accepter, en cas d'urgence, que mon enfant soit soigné, si nécessaire transporté vers² :
Centre hospitalier du Mans : OUI – NON
Clinique Pôle Santé Sud : OUI – NON
Autre établissement : Ville :
- Autorise le Billard Club US Arnage à diffuser pour usage interne nos coordonnées noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone aux adhérents de Billard Club US Arnage, même si je suis sur liste rouge.
- Autorise que mon enfant se déplace sur les lieux sportifs en dehors de la commune avec les dirigeants, éducateurs ou parents accompagnateurs pour participer aux activités de Billard Club US Arnage.
- Autorise la diffusion des photographies ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre de manifestations de billard pour l'usage suivant : Site internet du club, Facebook : BC Arnage ; Presse locale notamment : journal municipal, Le Maine Libre, Ouest France.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos et ces vidéos devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois nécessaire lorsque les réponses au questionnaire de santé (cf. pages suivantes) du mineur conduisent à un examen médical.

Je joins donc si nécessaire à cette inscription un certificat médical de moins de 1 an autorisant mon enfant désigné ci-dessus à la pratique du billard français.

Je règle le montant de la cotisation annuelle 2025-2026 y compris la licence FFB soit : 100 euros.

- -25% à partir de la seconde adhésion pour la même famille³

Arnage, le

Signature, précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé »

¹ Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

² Rayez les mentions inutiles

³ La première adhésion de la famille est à plein tarif

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐		Ton âge : ans	
Depuis l'année dernière		OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		☐	☐
As-tu été opéré (e) ?		☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		☐	☐

As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

A propos du certificat médical :

Extrait du règlement médical fédéral :

... « Article 6 :

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport. Dorénavant, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par la FFBillard, la présentation d'un certificat médical d'absence de contraindication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire.

La FFBillard a conservé le principe du questionnaire de santé qui a été validé par ladite commission médicale dans le cadre de la délivrance d'une licence. Toutefois, en renseignant le questionnaire de santé, si le licencié répond positivement à l'une des questions, il devra prendre rendez-vous avec son médecin traitant pour obtenir un certificat médical de non-contraindication à la pratique sportive y compris en compétition.

Pour mémoire, les mineurs sont soumis à des examens de santé réguliers obligatoires prévus par le code de la santé publique (cf article R.2132-1) au cours desquels le médecin devra rechercher d'éventuelles contraindications à la pratique sportive.

Important : ledit questionnaire de santé n'est jamais remis ni à la fédération ni au club. »

Lien vers le questionnaire médical : <http://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=34518>

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », voici les mentions légales concernant la collecte de données à caractère personnel mises en œuvre au sein du club de billard US Arnage :

Les informations recueillies dans ce questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétaire du club : Corentin Ansel (usa.billard.arnage@gmail.com).

La base légale du traitement est : gestion des adhésions du club de billard de l'Union Sportive d'Arnage.

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de communiquer convocations, comptes rendus et décisions du bureau.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : membres du bureau du club de billard de l'Union Sportive d'Arnage.

Elles sont conservées pendant toute la durée de l'adhésion, et remises à jour chaque année au moment du renouvellement de l'adhésion.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter les membres du bureau.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.